



# Rapport de la marche exploratoire au Parc Vinet

16 septembre 2014

16h à 17h



## Table des matières

Marche exploratoire .....	3
Concepts d'aménagement .....	3
Informations générales .....	4
Secteur 1 – L'entrée du parc au niveau du CEDA.....	5
Secteur 2 – Les aires de jeux .....	7
Secteur 3 – Entrée du parc au niveau du CPE Patapouf.....	9
Conclusion.....	12
Recommandations.....	13
Remerciements .....	14

## Marche exploratoire

La marche exploratoire est l'un des moyens permettant de faire une évaluation critique de l'environnement urbain. Cette démarche a d'abord été pensée pour les femmes afin que celles-ci identifient les éléments de l'environnement urbain susceptibles d'occasionner des risques d'agression et d'affecter leur sentiment de sécurité. Des marches exploratoires ont rapidement été organisées pour différents groupes de personnes afin que ceux-ci puissent agir sur leur sécurité dans leur ville.

## Concepts d'aménagement

Une marche exploratoire s'appuie sur six principes directeurs qui influencent la sécurité et le sentiment de sécurité dans un environnement donné<sup>1</sup> :

- **Savoir où l'on est et où l'on va** – la signalisation;
- **Voir et être visible** – l'éclairage, les cachettes, le champ de vision, les déplacements prévisibles;
- **Être dans des lieux animés** – l'achalandage;
- **Être dans des lieux surveillés et pouvoir obtenir de l'aide** – la surveillance formelle et l'accès à l'aide;
- **Vivre dans un lieu propre et accueillant** – aménagement et entretien des lieux;
- **Agir ensemble** – la participation de la communauté



<sup>1</sup> Commission Consultative Femmes et Villes (CCFV), *Guide de réalisation d'une marche exploratoire: carnet d'enquête*, Ville de Lévis, mai 2007, p. 4.

Durant la marche exploratoire, nous invitons les participants à observer, commenter et analyser ces six principes d'aménagement en fonction des concepts suivants<sup>2</sup> :

- |                    |                          |                 |
|--------------------|--------------------------|-----------------|
| - La signalisation | - Les prévisions         | - L'entretien   |
| - L'éclairage      | - L'achalandage          | - L'aménagement |
| - Les cachettes    | - L'obtention de secours | - Autres        |

## Informations générales

Prévention Sud-Ouest est un organisme qui a pour mission d'améliorer la sécurité et le sentiment de sécurité pour la population de l'arrondissement du Sud-Ouest de Montréal. En plus de travailler à réduire le taux de criminalité et à améliorer la qualité de vie et la sécurité de la population, Prévention Sud-Ouest assure l'application du programme Tandem (programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine) pour l'arrondissement du Sud-Ouest. C'est en lien avec sa mission que l'organisme a été approché par le regroupement « Table petite-enfance et famille » de Saint-Henri et Petite-Bourgogne pour faire une marche exploratoire dans le parc Vinet dans le quartier de la Petite-Bourgogne. Cette collaboration est née en 2013 lorsque la Table petite-enfance et famille de Saint-Henri et Petite-Bourgogne, en collaboration avec Prévention-Sud-Ouest, a consulté ses membres sur l'aménagement des parcs et des aires de jeux du secteur. Selon les résultats de cette consultation, le Parc Vinet figurait parmi les parcs les plus préoccupants en raison de la désuétude des aires de jeu et du fait que trois CPE (CPE Patapouf, CPE Train de Bourgogne et CPE Tyndale St-Georges) utilisent le parc de façon régulière. Dans le but d'augmenter le sentiment de sécurité des usagers du parc, la Table petite-enfance et famille de Saint-Henri et Petite-Bourgogne et Prévention Sud-Ouest ont invité des élus, des fonctionnaires, des parents d'enfants fréquentant les CPE et des citoyens, à participer à une marche exploratoire le mardi 16 août 2014.

Parmi ceux et celles qui ont participé à la marche exploratoire, on compte une élue municipale, trois employé(e)s municipaux, des intervenant(e)s d'organismes communautaires, deux coordinatrices de CPE et neuf citoyen(ne)s. Du côté de Prévention Sud-Ouest, nous avons une employée à l'animation, un employé à la prise de notes et une bénévole à la prise de photos. Tout juste avant la marche exploratoire, l'animatrice de la marche a expliqué le trajet et le déroulement de la marche et s'est assurée que tous accepteraient de se faire photographier. La suite du rapport sera présentée selon trois secteurs ciblés durant la marche: l'entrée du parc au niveau du CEDA, les aires de jeux et l'entrée du parc au niveau du CPE Patapouf.

---

<sup>2</sup> Commission Consultative Femmes et Villes (CCFV), *Guide de réalisation d'une marche exploratoire: carnet d'enquête*, Ville de Lévis, mai 2007, p. 5.

## Secteur 1 – L'entrée du parc au niveau du CEDA

Au coin des rues Charlevoix et Delisle, on retrouve l'une des entrées du parc Vinet qui coïncide avec l'entrée du Comité d'éducation aux adultes (CEDA). Cette entrée du parc fait également partie du Sentier de la Bourgogne (programme Quartier 21). Il s'agit, en théorie, de l'entrée privilégiée si l'on arrive depuis le métro Lionel-Groulx. La figure 1 cible le secteur à l'étude dans l'ensemble du parc Vinet.

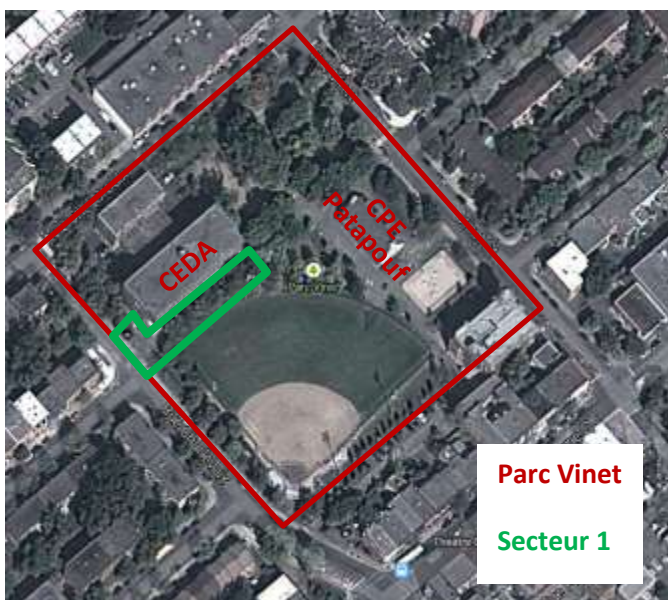


Figure 1 : Carte du parc Vinet et du secteur 1

Tout d'abord, une traverse piétonne est présente à l'intersection de Charlevoix et Delisle. Cette traverse aboutit à l'entrée du parc Vinet et à une entrée de stationnement pour les employés du CEDA et du CPE Le Train de Bourgogne. Cette entrée du parc Vinet est considérée comme dangereuse dûe à la mauvaise localisation de l'entrée du stationnement qui empiète avec l'entrée du parc Vinet. Des participants ont affirmé avoir été surpris de voir une voiture sortir ou entrer depuis cette entrée. Durant la marche exploratoire, on a pu

apercevoir une voiture accéder au stationnement. La figure 2 illustre bien les conflits d'usage potentiels qu'il peut y avoir entre les piétons, les cyclistes et les automobilistes.



Figure 2 : Conflit d'usages entre piétons et voitures

« Il m'est déjà arrivé de sortir du CEDA pour reprendre mon vélo et d'être surprise par une voiture qui sortait du stationnement. Je ne pensais pas voir une voiture sortir de cet endroit » -Une intervenante

Quand il a été question de se familiariser avec des repères pour savoir où l'on est et où l'on va, les participants ont eu de la difficulté à trouver l'adresse du CEDA. En effet, l'adresse du CEDA est partiellement cachée par de la végétation sauvage. De plus, il est impossible de savoir les heures d'ouverture du CEDA car ces informations sont manquantes. De même pour le panneau indiquant le nom du parc, il se trouve beaucoup plus loin près du terrain de baseball. Par ailleurs, les participants ont





Figure 3 : Conteneurs et panneaux du CÉDA

témoigné du manque de propreté qu'il y a à cette entrée du parc. À ce propos, la figure 3 illustre très bien à quoi les participants font référence. On retrouve un conteneur à ordures entièrement graffité avec beaucoup de végétation sauvage aux alentours. Aux dires de deux participants, ces ordures obstruent l'entrée du parc Vinet.

« Le parc est sale. Il n'y a pas beaucoup de poubelles » -Un participant

D'entrée de jeu, une participante a témoigné de l'inefficacité du support à vélo à cette entrée du parc Vinet. Elle a expliqué qu'il est impossible de stationner plus de deux vélos et cela seulement aux extrémités du support à vélo car l'espace au centre du support est trop restreint pour y stationner un vélo. De plus, la même participante a remarqué que les buissons derrière le support à vélo pouvaient servir de cachette (voir la figure 4).



Figure 4 : Support à vélos et les buissons



Figure 5 : Chaises du Sentier de la Bourgogne devant le CEDA

Une fois devant le CEDA, nous remarquons très vite que l'endroit est très achalandé car les employés, bénévoles et bénéficiaires du CEDA se retrouvent souvent dans cet espace pour discuter, faire une pause, etc. Le Sentier de la Bourgogne a installé trois chaises devant l'entrée du CEDA (voir la figure 5 ci-haut). Les participants ont témoigné du succès de ces chaises et comment elles contribuent à rendre cet endroit convivial. À ce sujet, les participants ont fait remarquer qu'il pourrait y avoir un filet de sécurité installé à la clôture du terrain de baseball afin de protéger ceux qui se retrouvent devant l'entrée du CEDA. De plus, l'éclairage à cet endroit n'est pas optimal car l'éclairage des lampadaires est obstrué par les branches d'arbres. La seule autre source d'éclairage provient du terrain de baseball. Cette source d'éclairage est disponible toute l'année car le terrain de baseball se transforme en patinoire pendant l'hiver.

## Secteur 2 – Les aires de jeux

Pour cette deuxième partie de la marche exploratoire, nous avons convenu d'arrêter à chaque aire de jeux pour commenter l'aménagement et la sécurité de chacune d'entre elle. On retrouve trois aires de jeux : une aire de jeux pour les enfants de 2 à 5 ans, une aire de jeux pour les enfants de 6 à 12 ans et une aire de jeux pour adultes.

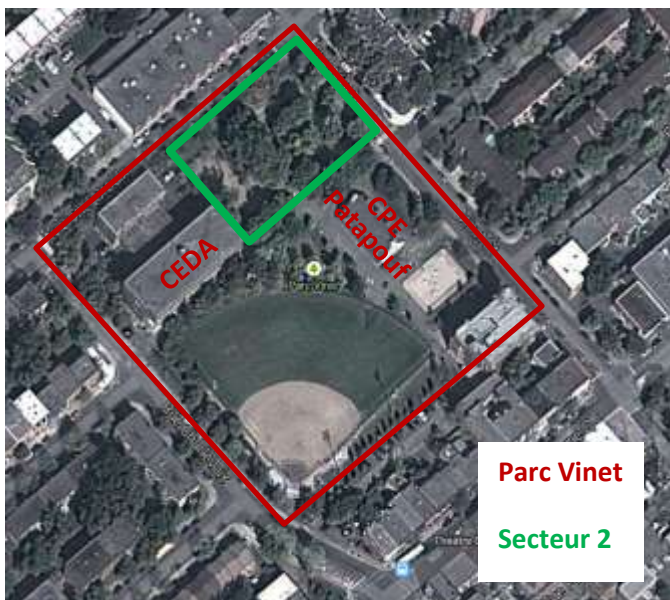


Figure 6 : Carte du parc Vinet et du secteur 2

la plus grande préoccupation des participants de la marche exploratoire. Les coordonnatrices de CPE nous ont fait part qu'il peut arriver d'y avoir jusqu'à 100 enfants en même temps dans cette aire de jeux uniquement. Ces mêmes coordonnatrices ont exprimé le souhait que la superficie de cette aire de jeux soit agrandie afin d'accueillir le plus d'enfants de CPE possible en plus des autres enfants du quartier, et ce, de façon sécuritaire. Les participants ont été d'accord à l'unanimité pour dire que les modules de jeux présents dans l'aire de jeux des 2 à 5 ans sont désuets surtout quand on le compare au parc Herb-Trawick qui a été réaménagé dans son ensemble. Par ailleurs,



Figure 7 : Glissoire dans l'aire de jeux des 2 à 5 ans

Déjà les participants ont remarqué qu'il n'y avait aucun panneau indiquant les heures d'ouverture de chacune des aires de jeux. Par ailleurs, même si la marche exploratoire a eu lieu en fin d'après-midi, les participants ont remarqué que l'éclairage des aires de jeux était déficient. En comptant le nombre de lampadaires installés dans les aires de jeux pour enfants, on peut supposer qu'à la tombée du jour l'éclairage n'est pas suffisant. Plusieurs participants ont confirmé cette hypothèse.

L'aire de jeux des 2 à 5 ans a été la plus grande préoccupation des participants de la marche exploratoire. Les coordonnatrices de CPE nous ont fait part qu'il peut arriver d'y avoir jusqu'à 100 enfants en même temps dans cette aire de jeux uniquement. Ces mêmes coordonnatrices ont exprimé le souhait que la superficie de cette aire de jeux soit agrandie afin d'accueillir le plus d'enfants de CPE possible en plus des autres enfants du quartier, et ce, de façon sécuritaire. Les participants ont été d'accord à l'unanimité pour dire que les modules de jeux présents dans l'aire de jeux des 2 à 5 ans sont désuets surtout quand on le compare au parc Herb-Trawick qui a été réaménagé dans son ensemble. Par ailleurs, un parent d'un enfant allant à l'un des CPE a fait remarquer que les modules de jeux ne sont pas adaptés pour les moins de 2 ans. À ce sujet, la figure 7 correspond à la glissoire dans l'aire de jeux des 2 à 5 ans et on peut y voir qu'il est difficile pour un enfant en bas âge de monter les marches de la glissoire sans l'aide d'un adulte. Cela amène à réfléchir sur les prochains aménagements du parc Vinet quand on sait que des enfants peuvent intégrer un CPE à partir de 6



mois. Les participants ont apprécié l'ajout des clôtures « frost » à cette aire de jeux tout comme l'ajout de sable dans le carré de sable. Par contre au niveau de la propreté, les participants ont déploré la qualité du sable qui contient souvent des déchets et autres détritrus.



Figure 8 : Le module tyrolien de l'aire de jeux des 6 à 12 ans

« Aire de jeux des 2-5 ans trop petite pour la clientèle qui l'utilise. Il y a juste une entrée, dangereux si urgence. Pas assez d'aménagement. La rampe de la glissoire est trop haute » - Une participante

L'aire de jeux des 6 à 12 ans offre une très grande surface même si elle contient seulement quatre modules de jeux. Tout comme son vis-à-vis, les modules de jeux de cette section sont très désuets et dangereux. À ce propos, le module tyrolien de la figure 8 peut avoir des usages

alternatifs qui peuvent causer des blessures graves. Les employés de Prévention Sud-Ouest ont fait une démonstration pour montrer comment on peut se blesser avec ce module selon les observations et commentaires qu'ils ont recueillis dans le passé. Aucun lampadaire n'est présent dans cette aire de jeux, ce qui n'aide pas à contribuer au sentiment de sécurité dans cette section du parc. Les deux seules sources d'éclairage proviennent de l'aire de jeux pour adultes et des lampadaires de la rue Lionel-Groulx.

L'aire de jeux pour adultes comprend trois terrains de jeux de fer. Les participants ont fait remarquer que cette aire de jeux n'est presque jamais utilisée. Des participants recommandent de changer les jeux de fer par des jeux de pétanque qui sont davantage populaires. Cette aire de jeux dispose de deux lampadaires qui sont obstrués par des branches d'arbres comme le témoigne les figures 9 et 10.

« Les jeux sont désuets et manquent de lumière. Les jeux de fer sont très peu utilisés. » - Un participant



Figure 9 : Aire de jeux des adultes

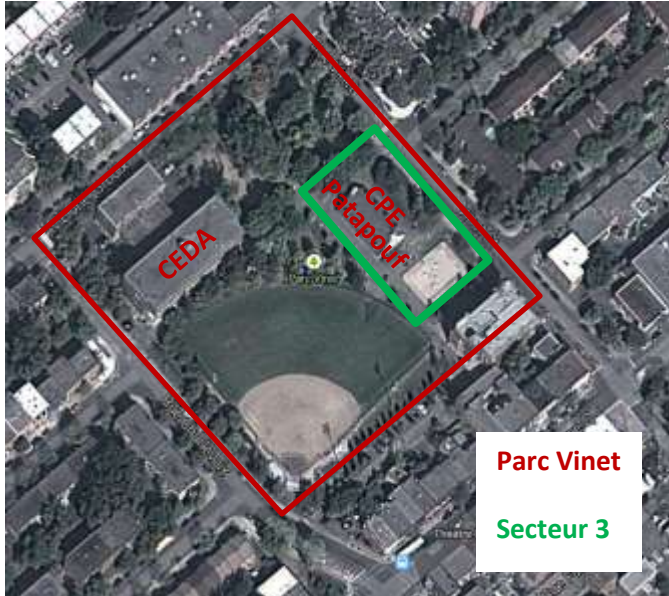


Figure 10 : Aire de jeux des adultes



### Secteur 3 – Entrée du parc au niveau du CPE Patapouf

La marche exploratoire s'est conclue aux alentours du CPE Patapouf qui se situe à l'intérieur du parc, près de la rue Vinet. On retrouve également dans ce secteur la pataugeoire entre le CPE Patapouf et le Centre culturel Georges-Vanier. Il règne une



certainne confusion avec le bâtiment qui abrite le CPE Patapouf car il s'agit également d'un chalet municipal appartenant à la Ville de Montréal. Les participants ont dit qu'il était impossible de savoir qu'il y a un CPE dans ce bâtiment car aucune enseigne n'est présente. À ce propos, la directrice du CPE Patapouf a dit que l'enseigne allait être réinstallée sous peu car elle avait été vandalisée.

« Ils se servent de la table à pique-nique pour monter sur le toit du chalet. »- La directrice du CPE Patapouf

Figure 11 : Carte du parc Vinet et du secteur 3

Les coordonnatrices de CPE ont fait remarquer qu'une table de pique-nique est toujours collée sur l'immeuble du CPE. Toujours selon les coordonnatrices, cette table à pique-nique sert à des adolescents du quartier pour monter sur le toit du bâtiment pour consommer de la drogue et boire de l'alcool. Lors de notre marche exploratoire, la table était collée sur l'immeuble du CPE comme en témoigne la figure 12. Les participants ont fait remarquer qu'il y a un trou dans la chaussée entre le CPE Patapouf et la pataugeoire. Ce trou est recouvert d'une plaque de métal comme l'illustre la figure 13. Les participants de la marche étaient d'accord pour dire que ça fait entre un an et deux ans que cette plaque est présente. L'une des participantes de la marche, conseillère d'arrondissement, a placé un appel de service auprès de l'arrondissement pour faire corriger la situation le plus vite possible.



Figure 12 : Table à pique-nique collée au CPE Patapouf



Figure 13 : Trou près de la pataugeoire

Des parents d'enfants fréquentant le CPE Patapouf ont déploré l'absence de supports à vélo aux abords du CPE Patapouf. Le support à vélo le plus près est celui appartenant au Centre culturel Georges-Vanier. Les parents sont plus souvent qu'autrement obligés d'accrocher leur vélo ou leur remorque sur la clôture des aires de jeux ce qui peut être dangereux tant à l'intérieur de l'aire de jeux qu'à l'extérieur. En plus d'un support à vélo, un stationnement à remorques est demandé de la part de la directrice du CPE Patapouf afin que les parents n'accrochent pas leur remorque sur les clôtures des aires de jeux et aussi pour pouvoir laisser leur remorque pendant que leur(s) enfant(s) est à la garderie.



Figure 14 : Remorques stationnés contre les clôtures des aires de jeux

Figure 15 : Vélo et remorque stationnés contre la clôture des aires de jeux

Contrairement à la première section du parc qui commence à la rue Charlevoix, dans cette section on aperçoit bien le panneau indiquant le Parc Vinet car il est placé au centre de la rue Vinet. L'éclairage dans cette section du parc est très généreux autant aux alentours du CPE que près de la patageoire. Il n'y a pas d'obstacles visuels majeurs qui pourraient réduire le sentiment de sécurité des usagers du parc. Le fait qu'on soit près des maisons aux abords de la rue Vinet rassure les participants car s'ils sont en cas de détresse, ils se disent que leur appel à l'aide pourra être entendu depuis la rue Vinet.

Les participants ont affirmé que même s'il y a également une traverse piétonne à cette entrée du parc, ce n'est pas tous les automobilistes qui s'arrêtent pour laisser passer les piétons. De plus, il y a quelques problèmes avec les débarcadères en heures de pointe car beaucoup de parents arrivent et repartent en même temps. Il est par ailleurs compliqué pour un parent de stationner son véhicule sur la rue Vinet après 9h car cela

coïncide avec le début de la période d'interdiction de stationner. Nous recommandons de faire débuter la période d'interdiction de stationner plus tard pour accommoder les parents qui viennent déposer leur(s) enfant(s) après 9h.

## Conclusion

De façon générale, la visibilité au travers du parc est très bonne même s'il y a quelques endroits où les arbres nous empêchent de voir au travers du parc et inversement de se faire voir depuis l'extérieur du parc

« Il y a beaucoup de déchets et de cigarettes un peu partout dans le parc » - Un participant

(voir et être vu). Dans l'ensemble des trois secteurs, le manque de propreté et l'accumulation de déchets (parfois domestiques) revient souvent dans les commentaires et dans les carnets d'observation des participants. Nous vous présentons ici-bas, les problèmes observés pour chaque secteur. La prochaine section du rapport présentera des pistes de solutions en lien avec chacun des problèmes.

### Secteur 1 – Entrée du parc Vinet au niveau du CEDA

- Traverse piétonne qui mène au parc est en conflit avec l'entrée de stationnement des employés du CEDA et du CPE Train de la Bourgogne
- Malpropreté, graffitis et végétation sauvage où il y a les conteneurs à ordures
- Support à vélo non fonctionnel
- Buissons trop denses derrière le support à vélo
- Manque d'éclairage
- Possible danger avec le terrain de baseball et l'aire de repos devant le CEDA

### Secteur 2 – Les aires de jeux

- Aucun panneau indiquant les heures d'ouverture des aires de jeux
- Manque d'éclairage dans les aires de jeux des 2 à 5 ans et des 6 à 12 ans
- L'aire de jeux des 2 à 5 ans est trop petite pour le nombre d'enfants qui l'utilisent
- Les modules de jeux sont désuets et dangereux
- Malpropreté dans le sable

### Secteur 3 – Entrée du parc Vinet au niveau du CPE Patapouf

- Aucune enseigne pour le chalet municipal et le CPE Patapouf
- La table à pique-nique se déplace trop facilement et pour les mauvaises raisons
- Trou dans la chaussée présent depuis au moins un an
- Absence de support à vélo et de support à remorque
- Période d'interdiction de stationner qui commence à 9h sur la rue Vinet



## Recommandations

En lien avec les problématiques relevées, nous recommandons diverses mesures afin de rendre le parc et ses installations plus sécuritaires pour ses usagers. Bien que chacun des points mentionnés ci-dessous soient importants à nos yeux ainsi qu'à ceux des participants de la marche, nous tenons à insister sur l'importance d'entretenir le plus souvent que possible les aires de jeux et d'ajouter des poubelles à des endroits stratégiques pour éviter l'amoncellement de déchets. Cela constitue un enjeu majeur tant au niveau de la sécurité réelle qu'au niveau du sentiment de sécurité des résidents concernés.

### Secteur 1 – Entrée du parc Vinet au niveau du CEDA

- Revoir l'entrée du stationnement des employés du CEDA et du CPE Train de la Bourgogne
- Émondage de la végétation sauvage où il y a les conteneurs à ordures **(FAIT)**
- Repeindre les conteneurs à ordures **(FAIT)**
- Changer le support à vélo pour un meilleur modèle
- Émondage des buissons derrière le support à vélo actuel
- Ajouter de lampadaires près de l'aire de repos du CEDA
- Installer un filet protecteur où il y a les clôtures du terrain de baseball

### Secteur 2 – Les aires de jeux

- Installer des panneaux indiquant les heures d'ouverture des aires de jeux
- Ajouter de lampadaires dans les aires de jeux des 2 à 5 ans et des 6 à 12 ans
- Revoir le périmètre de l'aire de jeux des 2 à 5 ans pour accueillir jusqu'à 100 enfants en même temps de façon sécuritaire
- Changer les modules de jeux pour des modules plus récents et adaptés pour des enfants de 18 mois
- Assurer un meilleur entretien dans les aires de jeux

### Secteur 3 – Entrée du parc Vinet au niveau du CPE Patapouf

- Installer une enseigne pour le chalet municipal et une autre pour le CPE Patapouf pour aider à faire la distinction **(PARTIELLEMENT FAIT)**
- Fixer la table à pique-nique dans le sol pour ne plus qu'elle se déplace
- Boucher le trou entre le CPE Patapouf et la pataugeoire
- Installer un support à vélo et un support à remorque pour les parents qui envoient leur enfant au CPE Patapouf
- Faire débiter la période d'interdiction de stationner plus tard sur la rue Vinet

## Remerciements

Prévention Sud-Ouest remercie le Comité du Parc Vinet pour sa contribution dans l'exercice de la marche exploratoire.

Prévention Sud-Ouest tient aussi à remercier les organisateurs(trices) et participant(e)s de la Grande Corvée de nettoyage et d'embellissement du Parc Vinet qui a eu lieu le 29 septembre dernier pour leur beau travail en lien avec la marche exploratoire.

